



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 24 mai 2023

Délibération n° 2023 - 38

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	23	6	0
Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0			

Le 24 mai 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 17 mai 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDÉ — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Amélie GUILLOU M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Éric FOURNIER — M^{me} Claire HÉNIN M. Serge ADALLA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON M^{me} Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M. Nicolas SERERO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M. Claude MAZARS donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M^{me} Delphine SCHLEGEL donne pouvoir à M. François CULEUX
M^{me} Francine PEDRO donne pouvoir à M^{me} Nadège HUGUET
M^{me} Corinne TANGUY donne pouvoir à M^{me} Manuela RAMIREZ
M. Joël SOUSA donne pouvoir à M. Pierre HAGEMAN
M. Jean-François PERON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Claire HÉNIN.

OBJET : REMISE DE RÉCOMPENSES DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « L'O2 DUATHLON » ORGANISÉE LE 11 JUIN 2022.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'organisation de la manifestation « L'O2 duathlon » qui se déroulera le 11 juin 2023 à Gournay-sur-Marne,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour cette manifestation de récompenser les équipes gagnantes à l'issue de cette manifestation sportive,

CONSIDÉRANT qu'il faut récompenser les 3 podiums soit 18 participants

CONSIDÉRANT que le SPA AQUATONIC, sis 15 Avenue des Frênes, 77144 Montévrain, offre 4 entrées.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de récompenser les 3 équipes vainqueur dans chaque catégorie (homme/femme/mixte),

CONSIDÉRANT qu'il faut récompenser les 3 équipes arrivées 2èmes,

CONSIDÉRANT qu'il faut récompenser les 3 équipes arrivées 3èmes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Article 1^{er} : **DÉCIDE** d'acheter 18 coupes pour une valeur maximum de 10 euros par coupe.

Article 2 : **DÉCIDE** de récompenser l'équipe gagnante de chaque catégorie (Homme-Femme et Mixte) à l'issue de L'O2 duathlon en leur remettant 2 entrées au SPA 4 offertes par le SPA AQUATONIC et 2 achetées par la Ville à 36 euros l'unité.

Article 3 : **DÉCIDE** d'acheter 6 kits sportifs (sac, gourde, casquette) pour une valeur de 15 euros maximum par kit.

Article 4 : **DÉCIDE** d'acheter 6 kits sportifs (sac, gourde) pour une valeur de 15 euros maximum par kit.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 30 mai 2023

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

